



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le



ID : 074-217402361-20250604-DEL2025_098-DE

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE DU PRARION

Conclu pour la location de l'unité pastorale du « **PRARION** »

ENTRE :

La Commune de Saint-Gervais-les-Bains représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marc PEILLEX dûment habilité par délibération en date du 04 juin 2025 agissant en qualité de Bailleur

d'une part,

et,

L'Exploitation Agricole l'EARL La Ferme de SILAS, domiciliée 110 route de Chez Maréchal 74 350 Villy le Bouveret

d'autre part,

agissant en qualité de Preneur,

ayant pris effet au 1^{er} mai 2019.

Les parties citées ci-dessus conviennent d'un commun accord des éléments suivants :

ARTICLE 1 – DESIGNATION

Suite à une transaction foncière et à une réorganisation partielle des pâturages, la désignation cadastrale des biens loués dans la convention pluriannuelle de pâturage est réduite et modifiée de la façon suivante :

p. 1

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de SaintNicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250604-DEL2025_098-DE



Commune	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie cadastrale (en hectares)
Désignation cadastrale initiale :				
Saint Gervais Les Bains	B	2 258 (pour partie)	Prarion	226,00
Désignation cadastrale modifiée:				
Saint Gervais Les Bains	B	2 258 (pour partie)	Prarion	220,00

soit une surface cadastrale de 220,00 hectares dont une surface utilisable de 114,00 hectares à laquelle les parties se réfèrent et qu'elles déclarent reconnaître et accepter.

ARTICLE 2 – LOYER

Le prix de location est ramené à 2 967,80 Euros annuel.

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la Convention Pluriannuelle de Pâturage en vigueur restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires

A Saint-Gervais-les-Bains le

2025

-

Lu et approuvé,

Lu et approuvé,

le Bailleur représenté par

le Preneur représenté par

Monsieur Jean-Marc PEILLEX,

Monsieur Christophe TISSOT

Maire de Saint-Gervais-Les-Bains

Gérant de l'EARL LA FERME DE SILAS